

COMMUNIQUE DE PRESSE



Paris, le 11 avril 2023

La CFE-CGC Métallurgie signe l'accord sur les salaires minima hiérarchiques (SMH) Ingénieurs et cadres 2023 à hauteur de + 4,7%

La CFE-CGC Métallurgie a signé avec l'UIMM, ce mardi 11 avril 2023, l'accord revalorisant les barèmes des appointements annuels minimaux Ingénieurs & Cadres de la branche Métallurgie à hauteur de +4,7% pour l'année 2023.

Cette revalorisation tient compte des perspectives d'inflation pour l'année 2023 ainsi que de la situation économique contrastée des entreprises de la branche.

L'audience CFE-CGC est de 53% de la population des ingénieurs et cadres de la branche.

Contact presse :

Gabriel Artero, Président | 06.76.60.30.90